

DENIER 2019

Notre Dame de Bon Secours Saint-Marc des Bruyères



Chers amis,

À chaque étape de la vie, l'Église est à vos côtés. Souvenez-vous : ce baptême, cette communion, ce mariage, ces obsèques... **Dans les joies comme dans les peines, l'Église est là.** Cette Église à laquelle vous êtes attachés a besoin de vous pour vivre et annoncer la joie de l'Évangile : donnez-lui les moyens de continuer sa mission !

Vous le savez, **nos paroisses ne vivent que de dons.** Chacun est donc invité, selon ses possibilités, à participer concrètement à la vie matérielle de sa paroisse en apportant sa contribution financière. Pour indemniser les prêtres, entretenir les bâtiments et offrir les différents services que nous proposons, **j'ai besoin de votre aide.** Ainsi, je vous serais très reconnaissant si vous acceptiez de contribuer à cette **vitalité des paroisses.** Votre don, même modeste, nous est indispensable !

En vous remerciant par avance de l'accueil bienveillant que vous réserverez à ma demande et dans la joie de vous revoir bientôt, je vous assure de ma fidèle prière pour vous et vos proches.

Père Geoffroy de Nassac +

Curé des paroisses
Notre Dame de Bon Secours
et Saint-Marc des Bruyères

Comment faire un don ?



Par internet

Sur le site www.paroissessmndbs.org



Par chèque

En retournant le **bulletin de don accompagné de votre chèque** à l'ordre de la paroisse



Par prélèvement automatique

En retournant le **bulletin de don par prélèvement**

Cette solution est intéressante pour tout le monde. Pour vous, elle permet de lisser votre don sur l'année et pour la paroisse, de profiter d'une gestion budgétaire plus sereine.



Par Carte Bancaire

A l'**accueil** de Notre Dame de Bon Secours

Vous pouvez faire votre don à tout moment de l'année !

Il sera affecté à la paroisse de votre choix.

Combien donner ?

Il n'y a pas de « petit don ». Comme la veuve qui donne ses deux piécettes, c'est l'acte spirituel qui compte le plus et qui change le monde !

Que chacun donne selon son cœur.

Chaque don, même le plus modeste, est nécessaire.

Pour le denier de l'Église, l'ordre de grandeur de la contribution de base correspond à **une ou deux journées de travail**, et de **1 à 2% du revenu net d'une personne ou d'un foyer**.

Si vous êtes imposable, **vous pouvez déduire 66% du montant de votre don**, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Exemples de dons avec déduction fiscale

Vous donnez		Cela vous coûte
150€	▶	51€
340€	▶▶	116€
500€	▶▶▶	170€

Pourquoi donner à nos paroisses ?

Le denier constitue la 1ère source de revenus de nos paroisses en assurant près de la moitié de leurs budgets de fonctionnement.

Cette année encore, votre soutien est donc indispensable pour le fonctionnement des paroisses et la mise en œuvre du projet pastoral.

Au cours d'une année, **vos dons permettent** principalement :

- de donner une indemnité à chaque prêtre et de leur permettre d'assumer leur quotidien,
- de rémunérer les laïcs qui travaillent à la paroisse,
- de financer l'organisation et le développement des nombreuses activités proposées au sein des paroisses,
- d'entretenir les bâtiments afin d'y accueillir dans de bonnes conditions les différents groupes paroissiaux,
- de contribuer à la vie du diocèse, aux projets portés par l'évêque et à la solidarité entre les paroisses.

L'an passé, ils ont également permis :

- de rembourser les prêts contractés auprès du diocèse pour les derniers gros travaux des paroisses et doter les amortissements correspondant aux différents investissements,
- de rénover entièrement la cuisine et les sanitaires de la crypte de Saint-Marc (170 000€)

Quelles sont les perspectives de nos paroisses ?

Poursuivre la mise en œuvre du projet pastoral « Faire connaître l'Amour de Dieu » :

- favoriser l'élan missionnaire des paroisses et le financement d'actions d'évangélisation,
- développer les conditions et moyens matériels favorables à l'accueil et au suivi du cheminement des personnes au sein de notre communauté,
- élargir l'équipe de salariés au service de la mission.

Financer les projets immobiliers de la paroisse :

- **A Saint-Marc :**
 - continuer la rénovation de la crypte (éclairages, peinture),
 - restaurer et embellir le chœur de l'église.
- **A Notre Dame de Bon Secours :**
 - rénover les salles paroissiales (éclairages, peinture, sonorisation)

Finir de rembourser les emprunts contractés auprès de l'évêché pour la rénovation (à Notre Dame de Bon Secours) et la réfection du presbytère (à Saint-Marc).